

Égalité Fraternité **CONVOCATION**

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

Version 1 du 04/04/2023 à 16:58

N° candidat: 02145653856

Session: 2023-06

RECTORAT DE GRENOBLE DEC4 / BUREAU 216 BTS SIO - B CS 81065 38021 GRENOBLE CEDEX 1

MADAME COLAK Betul 188 rue Goncourt Bat J **APPT 188** 63100 CLERMONT FERRAND

Née le : 09/06/2000

Etablissement : INDIVIDUELS PUY-DE-DÔME - CLERMONT

FERRAND (063100SS)

Spécialité: Services informatiques aux organisations option B: Solutions logicielles et applications métiers

Veuillez vous présenter 30 minutes avant le début de chaque épreuve, aux lieux, dates et horaires indiqués ci-dessous, muni (e) de cette convocation et de votre pièce d'identité.

LYC GODEFROY DE BOUILLON 5 AVENUE CHARRAS 63000 CLERMONT FERRAND

Cybersécurité des services informatiques Le vendredi 12 mai 2023 à 14:00 Durée: 4H00

(spécifique à l'option) - (E6)

Mathématiques pour l'informatique - (E2) Le mercredi 17 mai 2023 à 14:00 Durée: 2H00

LYCEE S APOLLINAIRE 1 RUE HENRI SIMON 63037 CLERMONT FERRAND

Le mardi 06 juin 2023 à 08:30 Durée : 0H40 Conception et développement

d'applications - (E5)

Durée: 0H40 Support et mise à disposition de services Le mardi 06 juin 2023 à 08:30

informatiques - (E4)

ATTENTION aux horaires de l'épreuve écrite de langue vivante du mardi 16 mai 2023. La mise en loge a été prolongée d'une demi-heure pour cette épreuve (soit 2h30 de mise en loge). L'horaire de cette épreuve est de 10h00 à 12h00, mais aucune sortie de la salle ne sera autorisée avant 12h30. '

Candidats de l'académie de Clermont Ferrand : pour les épreuves de langues vivantes, les mentions "centre non défini" et "date non définie" signifient que vous allez recevoir pour cette épreuve une convocation de votre académie d'origine.

Cyclades 1 /1

BREVET DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

OBSERVATIONS

Se munir du matériel nécessaire pour composer : encre, crayon, règle, crayon de couleur, etc. Le papier de composition et le papier de brouillon sont fournis aux candidats. Aucune note manuscrite, aucun ouvrage non autorisé ne devront être apportés dans la salle d'examen.

Pour les épreuves qui font l'objet d'une correction dématérialisée (Culture Générale et Expression, Economie-Droit, Management des entreprises, Culture Economique, Juridique et Managériale, épreuve obligatoire de Mathématiques) les candidats doivent composer avec des stylos à encre foncée bleue ou noire (ne pas utiliser de stylo à encre claire, ni de stylo à encre effaçable par friction).

L'utilisation de moyens de communication (voix, téléphone portable etc.) et objets connectés (montres) pendant les épreuves est interdite. Tous ces appareils doivent être éteints et rangés dans un sac. Toute utilisation de moyens de communication pendant les épreuves est considérée comme une fraude.

Sanctions encourues en cas de fraude ou tentative de fraude : Procédure disciplinaire régie par le décret n° 2020-652 du 28 mai 2020.

MATÉRIEL AUTORISÉ

Calculatrice : lorsque le sujet de l'examen en mentionne la possibilité d'utilisation, tous les modèles de calculatrices à fonctionnement autonome avec mode examen ainsi que les calculatrices dépourvues de mémoire (type collège) sont autorisées.

Pour les candidats équipés d'une calculatrice avec le mode examen, celui-ci ne devra être activé durant les épreuves, que sur instruction du surveillant.

IMPORTANT

- VOUS DEVREZ VOUS CONFORMER AU PROTOCOLE SANITAIRE EN VIGUEUR AU MOMENT DES EPREUVES.

- Les candidats devront se présenter 30 minutes avant le début de chaque épreuve.

Aucun candidat ne sera admis à pénétrer dans les salles d'examen après l'ouverture de l'enveloppe contenant les sujets, quel que soit le motif invoqué. Les candidats ne seront autorisés à quitter la salle d'examen qu'après la fin de mise en loge prévue pour chaque épreuve.

DOCUMENTS A APPORTER

Vous devrez pour votre examen, être en possession d'une pièce d'identité (avec photo récente) et de votre notification d'aménagements d'examen si vous bénéficiez de ces derniers ainsi que présenter votre convocation.

NON VALIDITE

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2008 (BO n°32 du 28 août 2008) définissant le contrôle de conformité des dossiers, la constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention "non valide" à l'épreuve correspondante et la non-délivrance du diplôme.

AMENAGEMENT DES CONDITIONS D'EXAMEN:

Si vous avez obtenu un aménagement des conditions d'examen, vous devez prendre contact avec chacun des chefs des différents centres d'épreuves dès réception de la présente convocation.

Vous vous munirez du courrier d'octroi de ces aménagements lors des épreuves.

Les candidats autorisés à utiliser leur ordinateur personnel devront vider cet ordinateur de tout document et fichier propre à relever d'une présomption de fraude. Leur ordinateur pourra faire l'objet d'une vérification par le chef de centre ou son représentant.

RÉSULTATS

Aucun résultat ne sera donné par téléphone, ni par le rectorat ni par les établissements. Le relevé de notes sera disponible sur Cyclades.

Les résultats seront disponibles gratuitement sur le site de l'académie de Grenoble :

https://www1.ac-grenoble.fr/